



Conseil économique et social

Distr. limitée
1^{er} février 2005
Français
Original : anglais

Session d'organisation pour 2005

1^{er}-4 février et 27 et 28 avril 2005

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil

Projets de proposition soumis par le Président du Conseil économique et social et les membres de son bureau à l'issue des consultations officielles tenues en application du paragraphe 2 1) de la décision 1988/77 du Conseil

Projet de décision I

Session de fond de 2005 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social décide d'approuver le changement des dates de sa session de fond de 2005, qui se réunira non pas du 4 au 29 juillet 2005, mais du 29 juin au 27 juillet 2005.

Projet de décision II

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2005 et 2006¹, adopte l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2005.

Projet de décision III

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2006

Le Conseil économique et social prend note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2006².

Projet de décision IV

Organisation des travaux de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social

Concernant l'organisation des travaux de sa session de fond de 2005, le Conseil économique et social décide ce qui suit :



- a) Le débat de haut niveau se tiendra du 29 juin au 1^{er} juillet 2005;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aura lieu le 5 juillet 2005;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra du 5 au 7 juillet 2005;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 8 au 12 juillet 2005;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du 13 au 18 juillet 2005;
- f) Le débat général se tiendra du 18 au 25 juillet 2005;
- g) Le Conseil économique et social conclura ses travaux les 26 et 27 juillet 2005.

Projet de décision V

Débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

Le Conseil économique et social décide que les travaux du débat de sa session de fond de 2005 consacré aux activités opérationnelles devraient porter sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, datée du 22 décembre 2004 et intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

Projet de décision VI

Thème du débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

Le Conseil économique et social décide que le débat de sa session de fond de 2005 consacré aux affaires humanitaires aura pour thème [à compléter].

Projet de décision VII

Thème du débat de la session de fond de 2005 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

Le Conseil économique et social décide que le thème du débat de sa session de fond de 2005 relatif à la coopération régionale devrait être le suivant : « Réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : une perspective régionale ».

Projet de décision VIII

Date de la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce

Le Conseil économique et social décide que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce se tiendra au Siège, le 18 avril 2005.

Notes

¹ E/2005/1.

² Voir E/2005/1, sect. II.
